

J'ai en main des documents qui démontrent que, quelques jours avant sa déclaration publique, Firestone a expédié en catimini, la nuit, du matériel d'une valeur d'un demi-million de dollars vers des usines des États-Unis. Un demi-million de dollars de l'argent des contribuables canadiens se sont ainsi volatilisés. Le ministre n'a rien fait. Il n'a même pas daigné me rencontrer. Le ministre doit une explication aux gens de Hamilton et de Firestone et il leur doit aussi sa démission.

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre chargé de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je répète pour la gouverne de ma collègue que nous avons négocié avec la société, laquelle a convenu de mettre en main tierce la somme de 13,5 millions de dollars pour nous permettre de trouver un acheteur éventuel. Or, c'est chose faite et nous prévoyons un résultat concret à brève échéance. Entretemps, nous avons accepté que la société puisse déplacer une partie de son matériel . . .

Mme Copps: Vous n'avez rien du tout par écrit.

M. Côté (Langelier): . . . à condition que cela n'empêche pas le nouvel acquéreur de faire fonctionner l'usine. Voilà comment nous intervenons dans l'intérêt de la société et des travailleurs de la région.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PRÉSUMÉE INFRACTION AU PARAGRAPHE 99(2) DU RÈGLEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos de la dite politique du gouvernement en matière de garderies. Je demande conseil au Président qui sait sans doute que, d'après le paragraphe 99(2) du nouveau Règlement, le gouvernement doit déposer une réponse complète aux rapports des comités permanents dans les 150 jours. Le Président sait sans doute également qu'il y a quelques jours le gouvernement a déposé cette réponse loufoque, dont j'ai reçu une copie à mon bureau aujourd'hui, où le ministre admet qu'il n'a pas de réponse complète, et par conséquent qu'il enfreint le Règlement. Il demande aux Canadiens d'attendre jusqu'à une vague date ultérieure.

Étant donné l'importance des engagements que le gouvernement a pris en matière de garderies et les promesses que le premier ministre (M. Mulroney) fait à la Chambre depuis deux ans, je demande au Président de rendre une décision sur ce que je considère comme une infraction flagrante et grave au Règlement et surtout comme un manque de respect flagrant de l'engagement du gouvernement de répondre au comité permanent sur les garderies qui examinait la question.

Le paragraphe 99(2) du Règlement précise qu'il doit s'agir d'un rapport complet et pas simplement d'un rapport provisoire. J'ai en main la prétendue réponse déposée le 28 juillet où

Recours au Règlement—M^{me} Copps

le ministre déclare qu'il présentera une réponse complète. Voici ce qu'il dit: «Nous comptons faire une déclaration détaillée au début de l'automne». Le Règlement ne donne pas au ministre toute latitude de répondre quand il le veut. Il l'oblige à répondre dans les 150 jours.

• (1510)

Le gouvernement s'étant prétendument engagé à agir en ce qui concerne les garderies, je ne comprends pas que nous arrivions aujourd'hui ce semblant de document qu'il a émis en douce à un moment où tout le monde était en vacances. Le ministre n'a même pas eu le courage de faire lui-même une déclaration à la Chambre et de déposer le document.

Faut-il y voir une indication de la véritable réponse du gouvernement au rapport du comité sur les garderies? C'est une vraie farce, et j'aimerais que la présidence rende une décision sur cette infraction au Règlement.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai plusieurs choses à dire au sujet de notre réponse au rapport du comité spécial sur la garde d'enfants.

Votre Honneur connaissant bien le Règlement, vous saurez sans doute que le gouvernement et, plus particulièrement le ministre, doit déposer un «rapport» en réponse à un comité, dans un certain délai. C'est exactement ce que nous avons fait.

Dans la lettre adressée à la présidente du comité spécial sur la garde d'enfants, la députée de Lincoln (M^{me} Martin), lettre qui a été remise au bureau avant le délai prescrit par le Règlement, et je pense que son premier paragraphe est très clair et conforme au Règlement, je disais ceci:

En tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, j'ai le plaisir de présenter, au nom du gouvernement fédéral, une réponse provisoire au rapport du comité spécial sur la garde d'enfants qui a été déposé le 30 mars 1987.

C'est conforme au Règlement de la Chambre. Dans ma lettre à la députée qui présidait le comité, j'ajoutais que le gouvernement présenterait un nouveau rapport ou une nouvelle réponse au sujet des garderies. Les raisons sont d'ailleurs formulées dans la réponse de façon claire et directe.

Vous comprendrez sans doute pourquoi nous avons adopté cette approche. Premièrement, le premier ministre (M. Mulroney) et le gouvernement ont énoncé clairement les engagements du gouvernement à l'égard des services de garderie, engagements que le premier ministre avait pris dès la campagne électorale de septembre 1984.

A la suite de ses déclarations, lorsqu'il est entré en fonction, le premier ministre a confié à ses ministres la responsabilité de divers dossiers. L'un d'eux était celui des garderies qui m'a été confié.